



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire,
M. Benoit JULIENNE, Mme CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire,
M. Zaime ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme MARTINE MONTARON, Mme SANDRINE MOURET, M. Claude PREVOST, conseillers municipaux

Absents : //

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE
Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Madame Martine MONTARON

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoir : 2

2023-09-26/05

OBJET : Association « Un Cœur Pour la Paix » - Mise à disposition de la salle de Spectacle de la Commanderie et versement d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Benoit JULIENNE

Présentation :

L'association « Un Cœur Pour la Paix », dont un membre très actif habite Saint Aubin, souhaite organiser, le 2 décembre 2023, un spectacle à la salle de spectacle de la Commanderie. Les bénéfices de ce spectacle serviront à financer l'action des médecins israéliens et palestiniens qui travaillent main dans la main depuis 2005, à l'hôpital israélien Hadassah de Jérusalem, pour sauver des enfants palestiniens atteints de malformations cardiaques congénitales. L'artiste de grande notoriété, Mme Anne ROUMANOV, sensible à la démarche de l'association, ne prendra pas de cachet, mais il reste des frais importants : équipe de régisseurs, taxes, droits d'auteur, repas, publicité, etc. L'association sollicite le Conseil Municipal pour bénéficier :

- D'une part de la mise à disposition gratuite de la salle de Spectacle de la Commanderie,
- D'autre part d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 4 000€ pour couvrir une partie de ces frais.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20231007-2023-09-26-05-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2023

En contrepartie de cette aide, priorité serait donnée aux habitants de la commune, durant la première semaine de réservation, dans la limite de 120 places.

Il propose au Conseil Municipal :

- **DE METTRE** gratuitement à disposition de l'association « Un Cœur Pour la Paix » la salle de Spectacle de la Commanderie, le 2 décembre 2023, pour que celle-ci puisse organiser un spectacle de l'humoriste Anne ROUMANOV, en vue de recueillir des fonds pour financer son action bénévole.
- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'association « Un Cœur Pour la Paix » pour financer une partie des frais pour l'organisation de ce spectacle du 2 décembre, pour lequel priorité sera donnée aux habitants de Saint Aubin durant la première semaine de réservation, dans la limite de 120 places.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais du régisseur habituel de la commune à hauteur de 540 € TTC et de deux agents SSIAP à hauteur de 313,32 € TTC

Délibération :

Vu le bureau Municipal du 19 septembre 2023

Considérant la demande de l'association « Un Cœur Pour la Paix », qui souhaite organiser, le 2 décembre 2023, un spectacle dont les bénéfices serviront à financer son action caritative.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstentions,

DECIDE

- **DE METTRE** gratuitement à disposition de l'association « Un Cœur Pour la Paix » la salle de Spectacle de la Commanderie, le 2 décembre 2023, pour que celle-ci puisse organiser un spectacle de l'humoriste Anne ROUMANOV, en vue de recueillir des fonds pour financer son action bénévole.
- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'association « Un Cœur Pour la Paix » pour financer une partie des frais pour l'organisation de ce spectacle du 2 décembre, pour lequel priorité sera donnée aux habitants de Saint Aubin durant la première semaine de réservation, dans la limite de 120 places.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais du régisseur habituel de la commune à hauteur de 540 € TTC et de deux agents SSIAP à hauteur de 313,32 € TTC

Publié sur le site internet de la commune

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 26 septembre 2023

Le secrétaire,
Martine MONTARON

Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20231007-2023-09-26-05-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.